

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1548

présenté par
M. Berteloot

ARTICLE 35
ÉTAT B
Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Police nationale	0	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	2 000 000
Sécurité civile	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous proposons de transférer 2M€ à l'action 11 « Prévention et gestion de crises » du programme 161 prélevés du programme 207 « Sécurité et éducation routières ».

Avec la multiplication des risques de catastrophes naturelles sur l'ensemble de notre territoire, nous devons anticiper les crises à venir et par conséquent abonder nos crédits en ce sens. Les risques sont

multiples : incendies, tempêtes, inondations tout cela dans des proportions extrêmes, et ils monopolisent constamment nos forces de sécurité civile.

C'est pourquoi nous devons investir davantage dans la gestion des crises à venir.